



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce trentième jour du mois de mars 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent :

Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Monsieur le directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Demande de dérogation mineure: 30, rue Nobel
5. Lecture des certificats d'enregistrement des règlements 1281-2015 et 1282-2015
6. Lecture et adoption du règlement 1275-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser l'usage «cg : restaurant/bar» dans la zone « 64-C »
7. Consultation sur le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «74-H» à même les zones «76-F» et «149-F»
8. Avis de motion : règlement décrétant la mise en place d'un réseau d'aqueduc dans la partie nord du parc industriel
9. Avis de motion : règlement décrétant la mise en place d'un réseau d'égout dans la partie nord du parc industriel
10. Avis de motion: modification au règlement de zonage numéro 1259-2014
11. Avis de motion: modification au règlement relatif aux permis et certificats numéro 1268-2015
12. Emprunts temporaires
13. Dépôt du rapport d'activités du trésorier
14. Contrat de travail des directeurs de service
15. Versement d'une indemnité provisionnelle (expropriation)
16. Entente expropriation
17. Achat d'étuis pour ipad
18. Demande d'exemption de taxes: Domaine Notre-Dame
19. Groupe de travail sur la toponymie
20. Entente de collaboration avec la Ville de Lac-Sergent: égout collecteur
21. Versement au club social du service incendie
22. Demande d'une salle d'entraînement pour les pompiers
23. Demande de permis de construction: 4505, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

24. Demande de permis de rénovation avec agrandissement: 4756, route de Fossambault
25. Demande de permis d'enseigne: 3914, route de Fossambault, suite 100
26. Demande de rénovation avec agrandissement: 3890, route de Fossambault
27. Demande de permis de rénovation sans agrandissement: 4517, route de Fossambault
28. Adoption d'une résolution d'intention: prolongement de la rue de l'Osmonde
29. Projet de traversée d'agglomération: paiement numéro 1
30. Embauche de personnel occasionnel aux travaux publics
31. Achat de fourches pour le chargeur
32. Étude de circulation: route de Fossambault, intersection Montcalm et intersection Rouleau
33. Étude de caractérisation - phase 2: pluvial route de Fossambault
34. Demande de certificat d'autorisation: augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable Duchesnay
35. Octroi d'un contrat : réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet
36. Achat d'outils d'ébénisterie
37. Entrée en fonction de l'horticultrice - printemps 2015
38. Octroi d'un contrat: plans et devis en architecture - construction d'un bâtiment multifonctionnel
39. Octroi d'un contrat: plans et devis en mécanique/électricité - construction d'un bâtiment multifonctionnel
40. Octroi d'un contrat: plans et devis en structure - construction d'un bâtiment multifonctionnel
41. Achat de fleurs annuelles
42. Signature d'un contrat avec gestion André Ferland: été 2015
43. Petite caisse maison Catherin'art
44. Autorisation de dépenses: brunch des bénévoles - club de golf Lac-St-Joseph
45. Autorisation de circuler Cyclo-sportive de la fondation de l'athlète du Rouge et Or de l'Université Laval
46. Autorisation de circuler: Défi cycliste mec
47. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
48. Dépôt de la liste des engagements financiers
49. Autres sujets
50. Période de questions
51. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance de mars est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

163-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante:

- report du point 22.

ADOPTÉE

164-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 mars 2015 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Denis Lefrançois afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir son garage privé isolé jusqu'à une superficie de 66,9 mètres carrés, alors que l'article 7.2.1.4 limite à 55,10 mètres carrés la superficie maximale autorisée pour un garage sur sa propriété du 30, rue Nobel.

165-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 30, RUE NOBEL

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Denis Lefrançois afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir son garage privé isolé jusqu'à une superficie de 66,9 mètres carrés, alors que l'article 7.2.1.4 limite à 55,10 mètres carrés la superficie maximale autorisée pour un garage sur sa propriété du 30, rue Nobel;

ATTENDU que cet immeuble est situé à l'intérieur d'une zone habitation contiguë à une zone prioritaire de développement;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 février 2015;

ATTENDU que le voisin du 28, rue Nobel n'a pas d'objection à ce que le conseil accorde la dérogation mineure;

ATTENDU que le garage se situe en fond de lot et que l'impact visuel de l'agrandissement ne serait pas important;

ATTENDU que le requérant demande un garage plus grand afin d'y entreposer ses tracteurs et qu'une nouvelle construction complémentaire occasionnerait des coûts plus élevés;

ATTENDU que le requérant pourrait construire un garage plus grand sur sa terre de 64 000 mètres carrés située de l'autre côté de la piste cyclable;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure présentée par M. Denis Lefrançois en l'autorisant à agrandir son garage privé isolé jusqu'à une superficie de 66,9 mètres carrés, alors que l'article 7.2.1.4 limite à 55,10 mètres carrés la superficie maximale autorisée pour un garage sur sa propriété du 30, rue Nobel.

ADOPTÉE

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU
RÈGLEMENT 1281-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1281-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU
RÈGLEMENT 1282-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1282-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

166-2015 **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 1275-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE «CG : RESTAURANT/BAR » DANS LA ZONE « 64-C »**

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1275-2015 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2014;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 janvier 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement identique au premier projet de règlement, portant le numéro SPR-1275-2015, a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 9 février 2015;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 23 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel **ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le règlement numéro 1275-2015 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 1259-2014, de façon à autoriser l'usage « cg : restaurant/bar » dans la zone « 64-c ».

Règlement No 1275-2015

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE « CG : RESTAURANT/BAR » DANS LA ZONE « 64-C ».

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

Est ajouté dans la zone «64-C», vis-à-vis la ligne « Cg : restaurant/bar», le symbole «o».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 30^E JOUR DU MOIS DE MARS 2015.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014, DE FAÇON À
AGRANDIR LA ZONE «74-H» À MÊME LES ZONES «76-F» ET «149-F»**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur adjoint à l'urbanisme, monsieur Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «74-H» à même les zones «76-F» et «149-F».

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Il identifie cette disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU
D'AQUEDUC DANS LA PARTIE NORD DU PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant la construction d'un réseau d'aqueduc dans la partie nord du parc industriel;

Le règlement prévoira également le raccordement de ce réseau à la conduite d'aqueduc de la route de Fossambault;

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

**AVIS DE MOTION :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU
D'ÉGOUT DANS LA PARTIE NORD DU PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant la construction d'un réseau d'égout dans la partie nord du parc industriel.

Le règlement prévoira également le raccordement de ce réseau à la conduite d'égout de la route de Fossambault;

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

**AVIS DE MOTION:
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement numéro 1259-2014 intitulé *règlement de zonage* de façon à définir les cabanes à sucre comme construction complémentaire à l'exploitation forestière.

**AVIS DE MOTION:
MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 1268-2015**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement numéro 1268-2015 intitulé *règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des*



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

règlements de zonage, de lotissement et de construction de façon à proscrire tout changement d'usage d'un bâtiment complémentaire en bâtiment principal.

167-2015 EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière, en date du 23 mars 2015;

ATTENDU que le règlement numéro 1276-2015 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 1 500 000 \$ et le règlement numéro 1277-2015, une somme de 935 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1276-2015 et 1277-2015;

ATTENDU que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse populaire Saint-Raymond - Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 1 500 000 \$ pour le règlement numéro 1276-2015 et 935 000 \$ pour le règlement numéro 1277-2015, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière, à signer les billets.

ADOPTÉE

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER LOI SUR LES ÉLECTIONS ET
RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

Le directeur général et greffier dépose devant le conseil municipal le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2014, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*. Une copie dudit rapport est transmise au Directeur général des élections.

168-2015 CONTRAT DE TRAVAIL DES DIRECTEURS DE SERVICE

ATTENDU que les contrats de travail du directeur des Services techniques, du directeur du Service de protection contre les incendies et de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire sont échus depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU que le comité, formé de M. Pierre Dolbec, maire, M. Martin Chabot, conseiller municipal, et M. Marcel Grenier, directeur général et greffier, a convenu d'un accord de principe avec les employés concernés et a fait rapport aux membres du conseil le 16 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des trois nouveaux contrats de travail annexés, lesquels sont valides pour une durée de cinq ans et comportent des augmentations des échelles salariales de 3 % par année;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, à titre de directeur général adjoint, en plus de son titre de directeur des Services techniques, pour remplacer le directeur général lorsque celui-ci doit s'absenter. A ce titre, il possède les mêmes pouvoirs dévolus par la Loi sur les cités et villes, en l'absence du directeur général.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

169-2015 VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ PROVISIONNELLE (EXPROPRIATION)

ATTENDU que ce conseil se doit de faire l'acquisition d'une servitude permanente sur le lot 5 627 254;

ATTENDU que le lot possède une superficie de 9 235,5 mètres carrés, tel que démontré sur le plan préparé par M. Martin Pageau, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que cette servitude est nécessaire pour continuer à permettre aux citoyens l'accès à la piste cyclable et skiable "Le Chemin de La Liseuse" sur toute sa longueur et pour pouvoir en faire l'entretien;

ATTENDU qu'afin de pouvoir procéder au transfert de propriété, la Ville doit verser à l'exproprié une indemnité provisionnelle équivalente à 70 % de la valeur de l'expert évaluateur, soit 33 950 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'émission d'un chèque certifié de 33 950 \$, à l'ordre du ministre des Finances, représentant le montant de l'indemnité provisionnelle, équivalant à 70 % de la valeur estimée de l'indemnité totale pour la servitude.

ADOPTÉE

170-2015 ENTENTE EXPROPRIATION

ATTENDU que la Ville a signifié un avis d'expropriation aux Propriétaires le 19 mars 2015 dans le dossier SAI-Q-207801-1503 du Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU que l'avis d'expropriation a été publié au Bureau de la publicité des droits de Portneuf, le 20 mars 2015, sous le numéro no 21 411 228;

ATTENDU que l'avis d'expropriation vise l'acquisition par la Ville d'une servitude permanente de passage et d'entretien telle que décrite dans l'avis d'expropriation sur le lot 5 627 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant aux Propriétaires (la « Servitude »);

ATTENDU que cet immeuble est décrit et illustré sur la description technique et le plan préparés par M. Martin Pageau, a.g., le 17 mars 2015, portant le numéro 5212 de ses minutes;

ATTENDU que les propriétaires acceptent de céder ladite servitude à la Ville de gré à gré aux conditions du projet d'entente ci-annexé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer ladite entente aux conditions énoncées à celle-ci, soit:

1. La Ville acquiert la Servitude ci-devant mentionnée pour la somme de 50 000 \$ payés comptant;
2. Cette somme de 50 000 \$ inclut l'indemnité immobilière, l'indemnité accessoire, de même que tout dommage ou autres frais et intérêts pouvant être réclamés par les Propriétaires;
3. La présente entente est conditionnelle à ce qu'un acte notarié intervienne devant un notaire de l'étude Boilard, Renaud, notaires avant le 15 avril 2015;
4. Si l'acte notarié n'est pas signé dans ce délai, la Ville poursuivra les procédures en expropriation déjà amorcées dans le dossier SAI-Q-207801-1503;
5. La Ville assumera les honoraires et frais de publication de l'acte notarié;
6. La Ville s'engage en outre à payer les honoraires de M. André Des Rochers, é.a., au montant de 2 300 \$, plus taxes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

7. Préalablement à la signature de l'acte notarié, la Banque Royale du Canada devra avoir donné mainlevée partielle de son hypothèque sur le lot 5 627 254.

ADOPTÉE

171-2015 ACHAT D'ÉTUIS POUR IPAD

ATTENDU le rapport du directeur général et greffier en date du 30 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 343,86 \$ pour la confection de huit étuis à iPad en cuir, gravés aux armoiries de la Ville;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme de 1 545 \$ de l'excédent non affecté pour être transférée au poste 02-110-00-999.

ADOPTÉE

172-2015 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES: DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU que Domaine Notre-Dame inc. a soumis, en date du 16 mars 2015, à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et taxe d'affaires, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU qu'avant d'accorder une telle reconnaissance, la Commission municipale consulte la municipalité locale où est situé l'immeuble visé par la demande, tel que le prévoit l'article 243.23 de ladite loi;

ATTENDU que le conseil doit donner son avis dans les 90 jours de la demande;

ATTENDU que Domaine Notre-Dame inc. est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec;

ATTENDU qu'il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;

ATTENDU qu'il exploite un centre de plein air familial à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'organisme bénéficiait autrefois d'une telle reconnaissance, laquelle lui avait été retirée par la Commission municipale par la suite;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil ne s'objecte pas à la demande de reconnaissance de Domaine Notre-Dame inc. et laisse la Commission municipale juger du bien-fondé de la demande.

ADOPTÉE

173-2015 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TOPONYMIE

ATTENDU que ce conseil a désigné par résolution M. Claude Phaneuf, conseiller, pour représenter le conseil sur un comité consultatif visant à lui faire des recommandations sur les noms des voies publiques, des édifices, des parcs, des lieux d'intérêt et les critères de sélection et les règles d'écriture et d'affichage de ces noms;

ATTENDU que Mme Isabelle Bernier, greffière adjointe, assistera le comité;

ATTENDU que Monsieur Phaneuf recommande la nomination sur ce comité de M. Serge Pinard et M. Cédric Laroche;

ATTENDU que le nom officiel du comité sera le "Groupe de travail sur la toponymie";



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

ATTENDU que le conseil souhaitant que ce groupe soit composé de cinq personnes, incluant Me Bernier, une autre personne pourra être désignée ultérieurement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil désigne Me Isabelle Bernier, M. Serge Pinard et M. Cédric Laroche pour se joindre à M. Claude Phaneuf, conseiller, pour siéger sur le groupe de travail sur la toponymie.

ADOPTÉE

174-2015 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA VILLE DE LAC-SERGEANT: ÉGOUT COLLECTEUR

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent projette de construire un égout collecteur reliant plus de trois cent cinquante résidences situées sur son territoire et tout autour du Lac Sergent;

ATTENDU que Lac-Sergent est limitrophe à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que pour réaliser une partie de ce projet, des conduites d'égout seront enfouies sous le Vieux-Chemin dont une partie de l'emprise se situe à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il pourrait être de l'intérêt de certains citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de se raccorder à l'égout de Lac-Sergent;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de collaborer au projet, notamment en autorisant le passage des conduites d'égout sur son territoire, sans pour autant s'engager financièrement face à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente de collaboration annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

175-2015 VERSEMENT AU CLUB SOCIAL DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport, en date du 11 mars 2015, du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de verser la somme de 1 858 \$ au Club social du Service de protection contre les incendies, tel que prévu au budget.

La somme est imputée au poste budgétaire 02-220-00-285.

ADOPTÉE

176-2015 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION: 4505, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal commercial au 4505, route de Fossambault (lot 5 545 376) déposée par monsieur Jean-François Côté;

ATTENDU que ce lot se situe dans la zone 66-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les plans et devis déposés par Monsieur Côté;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

ATTENDU que le stationnement sera commun au bâtiment du 4517, route de Fossambault et qu'une entente à cet effet sera notariée;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture, à l'aménagement du site, à l'éclairage, à l'aménagement de stationnement hors rue, ainsi qu'à l'implantation des accès du bâtiment sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 février 2015;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les informations supplémentaires déposées par Monsieur Côté relativement à l'éclairage et à l'aménagement paysager du site;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de construction pour un bâtiment principal commercial qui sera implanté au 4505, route de Fossambault.

ADOPTÉE

177-2015 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT: 4756, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation avec agrandissement, ainsi que la demande de permis d'enseignes déposées pour le Restaurant Normandin situé au 4756, route de Fossambault;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 64-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 mars 2015, ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

ATTENDU qu'il pourrait être suggéré au demandeur d'utiliser non pas de la tôle «fini bois», mais du bois véritable puisqu'il ne s'agit pas d'une grande surface;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage et à l'architecture sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis de rénovation avec agrandissement du Restaurant Normandin situé au 4756, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter la demande de permis d'enseignes pour les deux enseignes qui seront installées sur la façade.

ADOPTÉE

178-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: 3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 100

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée par Mme Karine Gasse pour le commerce Innova-spas et piscines dans la suite 100 du 3914, route de Fossambault;

ATTENDU que ce commerce est situé dans la zone 90-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les plans déposés par la requérante;

ATTENDU le rapport de la conseillère à l'urbanisme en date du 24 mars 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

ATTENDU que les critères d'analyses au PIIA relatifs à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'accorder la demande de permis d'enseignes déposée par Mme Karine Gasse pour le commerce Innova-spas et piscines ouvert dans la suite 100 du 3914, route de Fossambault.

ADOPTÉE

179-2015 DEMANDE DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT: 3890, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovations avec agrandissement déposée par M. Gilles Martel propriétaire du Centre Multi Vrac écono situé au 3890, route de Fossambault afin d'y construire une serre annexé au bâtiment principal;

ATTENDU que ce lot se situe dans la zone 130-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les plans et documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU qu'il serait intéressant que la façade de la serre donnant sur la route de Fossambault fasse l'objet d'un traitement architectural particulier afin de l'harmoniser au bâtiment existant, si cela est possible;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 mars 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'accorder le permis de rénovations avec agrandissement déposée par M. Gilles Martel du Centre Multi vrac écono situé au 3890, route de Fossambault pour la construction d'une serre annexée au bâtiment principal.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de discuter avec le requérant de la possibilité d'harmoniser la façade principale de la serre avec celle du bâtiment principal.

ADOPTÉE

180-2015 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT: 4517, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement pour le réaménagement de la terrasse du Toc's Resto Pub situé au 4517, route de Fossambault;

ATTENDU que le bâtiment est situé dans la zone 66-C, zone soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les plans et documents déposés par Monsieur Halligan;

ATTENDU que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage numéro 1259-2014;

ATTENDU que l'aménagement de la terrasse en cour avant fait en sorte de diminuer grandement l'importance de l'aménagement paysager en façade du commerce;

ATTENDU que seuls quelques pots à fleurs sont prévus autour de la terrasse;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA, relatifs à l'implantation des accès des bâtiments et des aires de stationnement hors rue, sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU que les stationnements ne seront pas touchés;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 mars 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de rénovation sans agrandissement pour le réaménagement de la terrasse du Toc's Resto Pub situé au 4517, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que soit exigé davantage de végétation sous forme de bacs à fleurs de plus grande importance.

ADOPTÉE

181-2015 ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION D'INTENTION: PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'OSMONDE

ATTENDU la demande présentée par B.A.M.K.S. Investissement inc. (promoteur) afin de réaliser la phase 2 de la rue de l'Osmonde à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce projet implique la destruction d'une superficie d'environ 0,59 ha de milieux humides;

ATTENDU que, le 12 février 2014, la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a reçu une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'obtenir l'autorisation de détruire cette superficie de milieux humides;

ATTENDU les discussions entre B.A.M.K.S. Investissement inc., la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la Corporation de bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC) et le MDDELCC;

ATTENDU que B.A.M.K.S. Investissement inc. s'engage à céder à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en compensation de la superficie détruite, le lot 5 491 025, d'une superficie de 39 104,712 mètres carrés, sur lequel des milieux humides ont été caractérisés;

ATTENDU qu'une servitude de conservation sera grevée à une partie du lot cédée à la Ville d'une superficie de 21 677, 649 ha;

ATTENDU que cette servitude de compensation permettra de rencontrer et même de surpasser le ratio minimal exigé de 2 :1 (superficie cédée en compensation vs superficie détruite);

ATTENDU que la superficie restante du lot 5 491 025 qui est composée de milieux humides servira de compensation future;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à accepter le lot 5 491 025 en compensation pour la perte de milieux humides sur lequel une servitude de conservation sera grevée sur une partie de ce lot correspondant à une superficie de 21 677,649 m², le tout tel que montré sur le plan préparé par Consultants Enviroconseil en date du 13-11-2014 dont copie est jointe à la présente;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

QUE la Ville s'engage à effectuer une modification au règlement de zonage en vigueur afin que ce lot soit compris dans une zone de conservation et ce, à l'intérieur d'une période maximale de 12 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation. Toute demande de modification de zonage subséquente dudit terrain devra concourir à augmenter le niveau de protection environnemental et devra se faire avec l'accord du MDDELCC;

QUE la Ville s'engage à installer des affiches permettant d'identifier que ce terrain fait l'objet de mesures de protection;

QUE la Ville s'engage également à ne pas exercer ni autoriser de même qu'à prendre des moyens raisonnables pour que ne soient pas tolérées les interventions qui pourraient avoir pour effet ou être susceptible de modifier directement ou indirectement les caractéristiques naturelles du terrain;

QUE la Ville s'engage à mandater la corporation de bassin versant CBJC sur un processus de suivi de l'état des lieux et des mesures de compensation et d'y adjoindre une enveloppe budgétaire appropriée pour effectuer ce suivi. À cet effet, la Ville s'engage à entreprendre dès maintenant une négociation avec la CBJC afin d'établir les modalités du processus de suivi de l'état des lieux et des engagements budgétaires qui y seront affectés;

QUE, sauf pour l'engagement précédent, lequel sera respecté dès signature de l'entente à cet effet, lesdits engagements seront mis à exécution dès l'émission du certificat d'autorisation demandé par B.A.M.K.S. Investissement Inc.

ADOPTÉE

182-2015 PROJET DE TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1, au montant de 299 515,62 \$, taxes brutes incluses, au ministère des Transports du Québec dans le cadre des travaux du projet de traversée d'agglomération.

Cette somme est imputée au règlement numéro 1276-2015.

ADOPTÉE

183-2015 EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le Service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'employés occasionnels relativement aux activités d'entretien et à la réalisation de certains projets spéciaux;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 24 mars 2015, lequel présente les employés à embaucher, les postes à combler et les conditions d'embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux conditions indiquées au rapport de monsieur Martin Careau en date du 24 mars 2015.

Jacques Fiset, journalier spécialisé
Marc Laperrière, journalier spécialisé
Dominic Drolet, aide-mécanicien
Jean-Philippe Côte, journalier
Laurent Juneau, menuisier
Josée Boucher, aide-horticultrice
Isabelle Lortie, aide-horticultrice
Jacques-André Proulx, préposé à l'entretien ménager



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

Le directeur des Services techniques est également autorisé à embaucher deux autres personnes pour combler les postes suivants après la tenue d'un concours. Les postes disponibles seront affichés sur le site Internet de la Ville et dans le journal le Catherinois, édition d'avril 2015. Les conditions d'embauche sont également présentées au rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 24 mars 2015 :

Journalier(ère) à la division Hygiène du milieu
Aide-horticulteur(trice)

ADOPTÉE

184-2015 ACHAT DE FOURCHES POUR LE CHARGEUR

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Équipements Vallée inc. pour la fourniture de fourches pour le chargeur. Le tout conformément à la soumission numéro 27846 en date du 26 janvier 2015;

Le coût du contrat est établi à 7 825 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

185-2015 ÉTUDE DE CIRCULATION: ROUTE DE FOSSAMBAULT, INTERSECTION MONTCALM ET INTERSECTION ROULEAU

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de mandater la firme CIMA pour effectuer une étude de justification de feux de circulation sur la route de Fossambault, aux intersections des rues Rouleau et Montcalm. Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Sébastien Labonté, géographe, en date du 13 mars 2015;

La somme nécessaire, soit 4 800 \$, plus taxes, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

186-2015 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - PHASE 2: PLUVIAL ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Géosol Environnement inc. pour réaliser une étude de caractérisation environnementale phase 2 du lot 4 369 729 (route de Fossambault). Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Yves Tardif, ingénieur géologue, en date du 26 mars 2015 ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire, soit 8 450 \$, plus taxes, de l'excédent de fonctionnement non affecté ;

Les travaux de forage pourront être effectués après réception d'une autorisation de procéder du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

187-2015 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION: AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire augmenter la capacité de production d'eau potable de son usine Duchesnay;

ATTENDU que ce type de travaux nécessite une autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 31 août 2015 et l'attestation requise sera transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant le 31 octobre 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des nouvelles dates de fin prévues des travaux et de transmission de l'attestation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage :

À utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de la demande au montant de 1 124 \$.

ADOPTÉE

188-2015 OCTROI D'UN CONTRAT : RÉFECTION DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-DROLET

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat pour la réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet à la compagnie *Les Constructions de l'Amiante inc.* Le contrat est composé de la présente résolution, des documents d'appel d'offres, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 13 février 2015;

Le coût du contrat est établi à 677 413,15 \$, taxes brutes incluses.

ADOPTÉE

189-2015 ACHAT D'OUTILS D'ÉBÉNISTERIE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 400 \$ pour l'achat des outils d'ébénisterie présentés au rapport préparé par M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, en date du 11 mars 2015.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

190-2015 ENTRÉE EN FONCTION DE L'HORTICULTRICE - PRINTEMPS 2015

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 20 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser, exceptionnellement, l'entrée au travail de Mme Marie-Josée Bertrand, horticultrice, le 23 mars 2015 au lieu du 6 avril 2015.

La dépense sera affectée aux projets sur lesquels elle travaillera.

ADOPTÉE

191-2015 OCTROI D'UN CONTRAT: PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU le rapport au conseil du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la firme Gilles Laflamme architecte inc. pour la préparation d'un rapport de conception, la préparation des plans et devis préliminaires, la production de l'estimation des coûts de construction et la préparation des plans et devis définitifs pour la discipline architecture du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la correspondance préparée par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 20 mars 2015 et à la proposition de service transmise par monsieur Gilles Laflamme en date du 25 mars 2015.

Le montant du contrat est établi à 17 800 \$, plus taxes, et la dépense est imputée au règlement numéro 1284-2015.

ADOPTÉE

192-2015 OCTROI D'UN CONTRAT: PLANS ET DEVIS EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU le rapport au conseil du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la firme Les Services exp. inc. pour la préparation d'un rapport de conception, la préparation des plans et devis préliminaires, la production de l'estimation des coûts de construction et la préparation des plans et devis définitifs pour la discipline mécanique et électricité du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la correspondance préparée par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 24 mars 2015, et à la proposition de service transmise par monsieur Charles Frenette en date du 25 mars 2015.

Le montant du contrat est établi à 14 350 \$, plus taxes, et la dépense est imputée au règlement numéro 1284-2015.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

193-2015 OCTROI D'UN CONTRAT: PLANS ET DEVIS EN STRUCTURE - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 27 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la firme LGT pour la préparation d'un rapport de conception, la préparation des plans et devis préliminaires, la production de l'estimation des coûts de construction et la préparation des plans et devis définitifs pour la discipline structure du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la correspondance préparée par Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 24 mars 2015 et à la proposition de service transmise par monsieur Jean-Luc Bouffard, ingénieur, en date du 27 mars 2015.

Le montant du contrat est établi à 7 000 \$, plus taxes, et la dépense est imputée au règlement numéro 1284-2015.

ADOPTÉE

194-2015 ACHAT DE FLEURS ANNUELLES

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie *Aux primesverts Centre Jardin* pour la fourniture de fleurs annuelles. Le tout conformément à la soumission transmise par madame Marylou Thibodeau en date du 13 décembre 2014 et annotée par monsieur Martin Careau en date du 26 mars 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la somme nécessaire, soit 3 712,29 \$, plus taxes, au poste budgétaire "Matériel horticole - 02-701-51-699".

ADOPTÉE

195-2015 SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC GESTION ANDRÉ FERLAND: ÉTÉ 2015

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat avec Gestion André Ferland pour la surveillance, l'entretien et la réalisation d'activités sportives sur le site du Parc du Grand-Héron pour la période estivale 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une dépense de 17 000 \$, plus taxes, pour les travaux à être exécutés par le contractant;

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-50-447.

ADOPTÉE

196-2015 PETITE CAISSE MAISON CATHERIN'ART

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'attribution d'une petite caisse d'un montant de 250 \$ à madame Ève Cantin, proposée à l'accueil de la Maison Catherin'Art.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

197-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES: BRUNCH DES BÉNÉVOLES - CLUB DE GOLF LAC-ST-JOSEPH

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 450 \$, plus taxes, pour le brunch des bénévoles du 12 avril prochain qui se tiendra au Club de golf Lac-Saint-Joseph.

ADOPTÉE

198-2015 AUTORISATION DE CIRCULER CYCLO-SPORTIVE DE LA FONDATION DE L'ATHLÈTE DU ROUGE ET OR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la circulation sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des cyclistes de la Cyclo-sportive de la Fondation de l'athlète du Rouge et Or de l'Université Laval, le 16 juin prochain.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

199-2015 AUTORISATION DE CIRCULER: DÉFI CYCLISTE MEC

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 26 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la circulation, sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, des cyclistes MEC le 16 mai 2015. La directrice du Service est autorisée à signer le document de confirmation à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

200-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 mars 2015, laquelle totalise la somme de 123 720,45 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 25 mars 2015, laquelle comprend 161 commandes au montant de 410 197,44 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2015

201-2015 CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 46.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER